



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Fonction publique

Réponse du ministre de la Fonction publique Serge Wilmes à la question parlementaire n° 2135 du 24 mars 2025 de l'honorable députée Djuna Bernard concernant l'enquête sur la satisfaction des agents et les pratiques de management auprès de l'État

Il y a lieu de distinguer entre les projets de sondages suivants : d'une part, l'enquête sur la satisfaction des agents et les pratiques de management auprès de l'État, qui est un projet de recherche en coopération avec des universités, et, d'autre part, le service de sondage du personnel que le ministère de la Fonction publique et le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO) proposent aux ministères et administrations étatiques ainsi qu'aux administrations communales depuis 2019. Tel que précisé dans ma réponse à la question parlementaire n°2117, le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a participé au sondage du CGPO.

En ce qui concerne l'enquête reprise dans l'objet de la présente question parlementaire, la 2^e collecte de données sera réalisée entre juin et juillet 2025. Les résultats seront disponibles en automne et le rapport national final sera publié fin 2025. Dans le cadre de ce projet de recherche, l'enquête aura donc été réalisée à deux reprises. Entre deux enquêtes, un certain nombre de responsables de service ont reçu une formation au sujet de pratiques managériales. D'autres responsables de service (du groupe de contrôle, tel que déterminé par le cadre de la recherche) recevront cette formation après la 2^e enquête.

De manière générale, le ministère de la Fonction publique, par son initiative FP2025, accompagne les ministères et administrations qui en font la demande, dans leurs efforts d'amélioration et de transformation. Les administrations publiques peuvent ainsi profiter d'un accompagnement par des expert(e)s de cette équipe multidisciplinaire.

Le ministère de la Fonction publique accompagne également les ministères et administrations dans la professionnalisation de la gestion par objectif. Les entretiens individuels, qui se déroulent dorénavant annuellement, sont un moment précieux pour tout(e) agent(e) de faire concrètement le bilan avec le ou la supérieur(e) hiérarchique de la situation de travail. C'est également l'occasion pour l'agent(e) de parler de sa satisfaction au travail tout comme de recevoir ou donner du feed-back. Comme les entretiens individuels sont documentés, le feed-back des agent(e)s par rapport à leur satisfaction peut être évalué au niveau de l'organisation, afin d'élaborer ensuite des actions de développement, le cas échéant dans le programme de travail de l'administration. Les expert(e)s de l'initiative FP2025 sont à disposition des ministères et administrations pour tout accompagnement dans ce contexte.

Luxembourg, le 03/04/2025

Le ministre de la Fonction publique

(s.) Serge Wilmes